



Commune de **LESCHEs**  
Département de Seine et Marne  
Arrondissement de Torcy  
Canton de Lagny-sur-Marne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026

**N°2026/14**

Convocation du 15 mars 2026

Affichage du 15 mars 2026

### Objet : Election des adjoints

L'an deux mille vingt-six, le **Vendredi 20 mars 2026 à 19h00**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2026, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **M Nicolas LECLERE, Maire en exercice**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice : 15	Conseillers Présents : 15	Pouvoir : 0	Conseillers Votants : 15
------------------------------	---------------------------	-------------	--------------------------

**Étaient présents :** M. LECLERE Nicolas, Mme GIBERT Christine, M COGNON Serge, Mme FONTAINE Agnès, Mme VAN-VLAENDEREN Sophie, M. THIBAUT Jean-François, M KOLOPP Alain, Mme COQUELLE Valérie, M. DEFRESNE Dominique, Mme CAVALLO Emma, M. VALLÉE Simon, Mme MARTIN Héloïse, M GOURAUD Tristan, Mme DIGUET Géraldine, M AGASSE Patrick.

**Absent :** 0

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CAVALLO Emma

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,  
Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, M COGNON Serge, Mme GIBERT Christine et M KOLOPP Alain se déclarent candidats. Il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, M COGNON Serge, Mme GIBERT Christine et M KOLOPP Alain sont élus adjoints au Maire avec 14 voix pour et un vote blanc. Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas LECLERE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification.*